

## ÉDITORIAL DE LA PRÉSIDENTE D'HONNEUR

**A**près cinq ans de présidence du Syndicat de la Critique parisienne et de direction de la Revue, c'est avec beaucoup d'émotion que je passe le flambeau à Marie-José Sélaudoux. Elle assurait la fonction de secrétaire générale adjointe.

En novembre 2022, elle a été choisie par les membres du Conseil d'administration, car elle présente les « qualités demandées » pour tenir la barre : rigueur dans le choix des articles à paraître, maîtrise de l'informatique pour être l'interface efficace et rapide entre les auteurs, la Secrétaire générale et l'imprimeur. Elle sera, comme je le fus, en correspondance quasi-quotidienne avec les adhérents pour ne pas laisser les questions sans réponses. Bien sûr les clubs de lecture continueront de la même manière, et elle s'occupera de l'envoi des cartes de presse. Tout est en place pour une bonne continuation. La secrétaire générale Jeanine Rivais-Smolec continue à assurer sa fonction.



*Les adhérents autour de la Présidente d'Honneur (Vêtue d'un blazer clair)*

Le site sera toujours à la disposition des auteurs entre les parutions. Mais, passage de flambeau ne veut pas dire tirer sa révérence. Je suis très attachée au Syndicat de la Critique Parisienne. A la demande de la nouvelle présidente, je serai à ses côtés.

Un court bilan de ces cinq années

Je vous l'ai déjà dit en assemblée générale, notre Syndicat vieillit, plus de la moitié de l'effectif a de soixante-dix à quatre-vingt-dix ans : conséquence, il y a des abandons et les recettes diminuent, d'autant que la relève est faible. C'est pour cela qu'avant de quitter la présidence j'ai voulu que la nouvelle présidente ait un petit matelas financier en arrivant. Donc, si votre revue de décembre 2023 conserve sa pagination pour accueillir le plus d'articles possible, le grammage du papier a diminué. J'ai aussi demandé un tirage moins important. Cette décision fait suite à celle que nous avons prise, avec la Secrétaire générale, de ne publier qu'une Revue par an, assurant ainsi son bon financement.

J'ai mis en place des règles du jeu pour répondre à la définition de la Revue. Je les rappelle : Notre Revue n'est pas destinée à la publication de textes d'auteurs, mais doit recueillir des articles des adhérents. C'est sa diversité qui fait son intérêt.

Je vous souhaite à toutes et à tous, chers adhérents de bonnes fêtes de fin d'année.

**Hélène Queuille**